

FICHE TECHNIQUE

Code article : CHL790SA

B/200 LINGETTES DESINFECTANTES ALIMENTAIRES BLEUES

CODE DOUANIER 34011100

DESCRIPTION

AGROALIMENTAIRE - LINGETTES DÉSINFECTANTES BLEUES

Lingettes désinfectantes pour les mains, objets, surfaces alimentaires sans rinçage.
Lingettes imprégnées de solution hydroalcooliques



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

Milieu hospitalier, médical, restauration, hôtellerie et loisirs, lieu de travail et d'éducation.
La formule contenant plus de 70% d'alcool, convient parfaitement au personnel hospitalier

- Non parfumé
- N'altère ni le goût ni l'odeur des aliments
- Lingette bleu agréée contact alimentaire

CARACTÉRISTIQUES

État physique : Lingettes imprégnées d'une solution

Couleur : Lingettes bleues. Solution Incolore

pH : 7 +/- 0,5

Densité : 0,87 +/- 0,01 g/cm³

Odeur : Alcool sans parfum

SUBSTANCES ACTIVES : Éthanol (N°CAS 64-17-5) 67,1% (m/m), Isopropanol (N° CAS 67-63-0) 3.3% (m/m).

Site certifié NF EN ISO 22716 (Cosmétiques – Bonnes Pratiques de Fabrication)

Ingrédients : Lingette : Mélange de fibres cellulosiques et synthétiques - Solution : ALCOHOL, AQUA, ISOPROPYL ALCOHOL, DENATONIUM BENZOATE

CONDITIONNEMENT : Boîte de 200 U - Carton de 6 U – Palette de 60 cartons

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristalhygiene.com/>

CONSEIL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

UTILISATION :

Idéales pour la désinfection des mains, des objets et des surfaces.

Action bactéricide, levuricide et virucide efficace et sans rinçage dès 30 secondes. Non parfumé, n'altère ni le goût ni l'odeur des aliments.

Lingette bleu agréée contact alimentaire.

MODE D'EMPLOI :

TP1 MAINS - Frotter les mains avec la lingette, bien répartir et frotter pendant 30 à 60 secondes selon l'effet escompté. Ne pas rincer. Renouveler l'opération plusieurs fois par jour.

TP2 SURFACES et TP4 SURFACES POUR ALIMENTS - Frotter les surfaces propres. Laisser sécher. Ne pas rincer.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Matériaux sensibles (peintures de recouvrement, vernis, certains plastiques...) : tester sur une petite surface non visible avant d'utiliser les lingettes. Ne pas laisser plus de 10 minutes sur les surfaces.

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.

Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu et son récipient dans les collecteurs appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristalhygiene.com/>

ACTIVITÉ MICROBIOLOGIQUE DE LA SOLUTION :

Spectres de désinfection			
Actif sur	Normes	Souches / Virus	Temps de contact
Bactéricide	EN 1276* (v.2019)	<i>Escherichia coli</i> K12, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s
	EN 13697+A1* (v.2019)	<i>Escherichia coli</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	60 s
	EN 13727+A2* (v.2015)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s – 60 s
	EN 1500 (v.2013)	<i>Escherichia coli</i> K12	2 x (3ml, 30 s)
	EN 16615* (v.2015)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s
Levuricide	EN 13624* (v.2013)	<i>Candida albicans</i>	30 s
	EN 13697+A1* (v.2019)	<i>Candida albicans</i>	60 s
	EN 1650* (v.2019)	<i>Candida albicans</i>	30 s – 60 s
	EN 16615* (v.2015)	<i>Candida albicans</i>	30 s – 60 s
Virucide	EN 14476+A2* (v.2019)	<i>Adénovirus et norovirus murin</i>	30 s
		<i>Poliovirus Type 1</i>	60 s
		<i>SARS-CoV-2, TGEV virus (Coronavirus)</i>	30 s

STOCKAGE :

Conditions de stockage :
 A stocker dans l'emballage d'origine à l'abri du gel et des chaleurs excessives.
 Conserver 36 mois après fabrication

LÉGISLATION :

Informations biocides :
 REGLEMENT (UE) N°528/2012 relatif aux produits biocides
 Biocide – Friction hygiénique des mains.
 TP1 : produits biocides destinés à l'hygiène humaine.
 TP2 : produits biocides destinés aux surfaces non-contact alimentaire.
 TP4 : produits biocides destinés aux surfaces pouvant recevoir des aliments.
 Usage professionnel
 UFI : 2MPV-COSN-500F-QHPQ
 N°INRS : 244011 / N°ANSES : 73985

Mis à jour le 06 mars 2025

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristalhygiene.com/>